



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération des Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 30 octobre 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 13**  
**Nombre de procuration : 03**

**Extrait n°BC-11-2023-258**

**Objet : Modification de l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n° BC-07-2021-138 du 08 juillet 2021 relatif aux critères de labélisation.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Joseph PÉRASTE à Jean-Baptiste ROTSEN.  
En cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Monsieur Jean-Louis MARIE-LOUISE,  
Jonathan TABAR à Annick COMIER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 08 juillet 2021 n° BC-07-2021-138 portant validation de la grille d'évaluation des critères des actions labellisées CAP Nord Martinique ;

**Considérant** que par un courrier daté du 24 avril 2023, la ville du Prêcheur a sollicité la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) pour un financement de 30 000,00 € dans le cadre du dispositif relatif aux actions labellisées pour organiser la manifestation intitulée « **Pweson son Ek boyo Ton** » ;

**Considérant** que cette action s'inscrit dans le patrimoine martiniquais et participe au développement du nord caraïbes ;

**Considérant** que cet évènement organisé traditionnellement le 11 novembre, cet évènement revêt un caractère économique et touristique pour la Ville du Prêcheur et impacte également l'ensemble du territoire ;

**Considérant** que par un courrier du 23 mars 2023, la Ville de Saint-Pierre sollicite CAP Nord Martinique pour un financement de 65 000,00 € dans le cadre du dispositif relatif aux actions labellisées pour la « **48<sup>ème</sup> édition du Mai de Saint-Pierre** » ;

**Considérant** que cette manifestation sera axée principalement sur le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la refondation de la ville de Saint-Pierre. C'est également l'occasion de commémorer le 170<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée des Indiens en Martinique ;

**Considérant** que selon la délibération du Bureau Communautaire du 8 juillet 2021 n°BC-07-2021-138, ces actions ne sont pas éligibles sur l'exercice 2023 compte tenu de leur labellisation en 2022 ; Aussi elles n'ont pas été examinées par la commission Culture et Patrimoine ;

**Considérant** que les membres de la commission mixte Subvention-Finances réunis le 04 octobre 2023 ont demandé la modification de l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 8 juillet 2021 n°BC-07-2021-138 afin de supprimer le critère stipulant qu'« un même projet ne peut être labellisé deux années consécutives » ;

**Considérant** que cette modification justifiera l'avis émis concernant les dossiers présentés par les communes de Saint-Pierre et du Prêcheur ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**De modifier** l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 8 juillet 2021 n°BC-07-2021/138 en supprimant le critère stipulant qu'« un même projet ne peut être labellisé deux années consécutives ».

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 09 avril 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT